

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 5 (1895)
Rubrik: Mélanges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MÉLANGES

La nouvelle monnaie française. — En 1892 déjà, M. Roger Marx, remarquait que la troisième République ne possédait pas de monnaie distincte :

« Nos pièces d'or, disait-il, montrent une allégorie d'Augustin Dupré, « vieille d'un siècle; quant à la tête de république, qui orne notre « monnaie d'argent et de bronze, elle ne remonte pas moins loin qu'à « Oudiné et date de 1848; pendant que nous nous complaisons à de « tels anachronismes, notre école de gravure est plus florissante que « jamais et l'étranger même vient lui demander le modèle de ses mon-
« naies! »

Le distingué écrivain entreprit une vigoureuse campagne pour mettre un terme à cet état de choses et doter la République d'une monnaie digne d'elle. Le directeur de la Monnaie — c'était alors M. Ruau — envisagea avec inquiétude ces projets de réforme; mais ses successeurs en comprirent la nécessité et l'on vit bientôt des ministres tels que MM. Peytral et Poincaré se montrer partisans de la modification des anciennes effigies.

Quatre ans se passèrent néanmoins. Le ministre actuel des finances, M. Doumer, qui se rappelait avoir été le directeur du *Voltaire* dans lequel M. Marx avait commencé sa campagne, s'est préoccupé de la réalisation des vœux de son ancien collaborateur. Il s'est entendu avec son collègue de l'instruction publique; la direction des beaux-arts a demandé des modèles aux principaux médailleurs, et l'on peut dès aujourd'hui applaudir au succès de cette affaire. C'est M. Chaplain qui gravera la monnaie d'or, M. Roty la monnaie d'argent, M. Daniel Dupuis la monnaie de bronze. Il est évident que l'on ne retirera pas de la circulation les espèces en cours; c'est au fur et à mesure des besoins que des émissions au type nouveau seront décrétées. Il est probable que nous verrons les nouvelles pièces vers la fin de 1896.

D'autre part, il est fortement question de créer une pièce de 2 $\frac{1}{2}$ centimes en cuivre (poids : 2 gr. 50, diamètre : 22 $\frac{1}{2}$ millimètres), au

même titre que les autres pièces de bronze, dont la nécessité se fait constamment sentir pour les petits paiements pour lesquels le *payant* est trop souvent obligé de donner un sou, faute de pièces de moindre valeur.

Numismatique des tirs suisses. — L'excellent catalogue publié par M. Paul Strœhlin dans son *Annuaire numismatique suisse* (1^{re} année, 1894-1895, p. 153 et suiv.) a attiré l'attention sur les innombrables pièces gravées pour nos tirs fédéraux, cantonaux et locaux et donné lieu à quelques découvertes. Voici entre autres deux jetons qui n'avaient pas encore été décrits :

1. ⌘ AMTSSCHÜTZEN GESELLSCHAFT Croix fédérale rayonnante bordée d'un double trait, sur la branche horizontale de laquelle on lit en lettres incuses : ENTLEBUCH

R). Ecu aux armes d'Entlebuch posé sur un faisceau de licteur surmonté d'un chapeau à plumes, deux carabines en sautoir, une branche de laurier et une branche de chêne formant couronne. Grènetis. Diam. : 0,020. Laiton.

Il existe une variété avec, au droit, des lettres plus grandes, une croix plus massive et, de plus, une bordure de filets croisés.

2. ⌘ Entre deux grènetis : SOCIÉTÉ DE TIR ⌘ En sens inverse : MOUDON

R). Ecu aux armes de la ville de Moudon sommé d'une étoile et flanqué d'une branche de chêne et d'une branche de laurier. Grènetis. Diam. : 0,020. Laiton.

L'auteur du catalogue précité sera reconnaissant à toutes les personnes qui pourront lui fournir des pièces inédites ou de nouveaux renseignements.
